

AFAPA

ASSOCIATION FRANCOPHONE EN ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE

C3D
STAPS
Fédérer, Innover, Accompagner.

INSTITUT
RECAPPS
RECHERCHE COLLABORATIVE
SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET
LA PROMOTION DE LA SANTE



Nous, Association Francophone en Activité Physique Adaptée (AFAPA), Association Nationale des Étudiants en STAPS (ANESTAPS), Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR STAPS (C3D STAPS), Institut de Recherche Collaborative sur l'Activité Physique et la Promotion de la Santé (ReCAPPS), Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée (SFP-APA) et Association Nationale des Étudiants STAPS (ANESTAPS), avons suivi avec attention les débats du 20 janvier 2021 au Sénat dans le cadre de la Commission des affaires sociales/Commission de la culture, de l'éducation et de la communication. La "Table ronde sur la santé et le sport - Audition de l'Inserm" a plus particulièrement retenu notre attention.

Nous avons bien entendu apprécié la mise en lumière des bénéfices de l'activité physique adaptée (APA) dans la prise en charge et la prévention des maladies chroniques et dans la promotion de la santé de tous. Cependant, nous avons également été fortement surpris par l'intervention du sénateur de la Creuse M. Jean-Jacques LOZACH sur "l'inexistence" d'une filière de formation *ad hoc* sur les thématiques de l'APA car cette affirmation est erronée.

En effet, nous souhaitons porter à votre connaissance qu'un tel métier existe, ainsi que sa filière de formation et son champ de recherche pluridisciplinaire spécifique (section 74 du CNU). Il s'agit du métier d'enseignant en APA préparé à l'Université dans les unités de formation et de recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) aux niveaux licence et master.

- L'enseignant en APA est titulaire d'une licence mention STAPS « Activité Physique Adaptée et Santé ». Il intervient auprès de toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.
- Cette formation est adossée à des fiches inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui attestent de compétences précises et spécifiques.
- Cette formation n'est pas nouvelle puisqu'elle existe depuis plus de 40 ans en France au sein des unités STAPS. A l'heure actuelle, les universités françaises forment 3000 enseignants en APA chaque année.
- L'ANSES, la HAS, l'INSERM et le code de santé publique référencent l'enseignant en APA comme central dans la politique de développement de l'APA dans tous les domaines et notamment celui du sport-santé.
- L'enseignant en APA est reconnu de longue date dans certains textes officiels comme la circulaire DHOS 01-2008-305 du 3 octobre 2008 réglementant l'activité de soins de suite et de réadaptation ou plus récemment, dans le décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée (2 de l'Art. D. 1172-2).

C'est pourquoi notre communauté sollicite une audition auprès des sénateurs, des députés et des décideurs politiques. Cela permettra certainement d'explicitier les compétences et les prérogatives de l'enseignant en APA dans l'encadrement des personnes à besoins spécifiques de santé mais également dans le développement d'une politique de valorisation de l'APA et du sport santé en France. En effet, les réseaux territoriaux sport santé sont actuellement en plein développement autour des maisons sport santé et impliquent les professions médicales et paramédicales, les enseignants en APA et de nombreux professionnels du champ du sport. Une meilleure coordination de ces différents acteurs semble être un axe central de développement de l'APA en France.

L'AFAPA regroupe les formateurs et les responsables des formations universitaires en APA et favorise l'élaboration et la diffusion des connaissances dans le domaine de l'APA. bureau.afapa@gmail.fr

La C3D STAPS rassemble les directeurs et doyens de l'ensemble des composantes STAPS. Elle a pour but d'assurer la qualité et la cohérence nationales des formations et de la recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Elle s'attache à construire et à promouvoir la pertinence et la lisibilité des formations en STAPS. <https://c3d-staps.fr>

L'institut ReCAPPS fédère les chercheur-e-s en sciences humaines et sociales travaillant sur les enjeux liés à la conception, la mise en œuvre et les usages des dispositifs, la mise en œuvre et les usages des dispositifs de promotion de la santé par les activités physiques et le sport en vue d'impacter les pratiques et les décisions dans ce domaine. <https://institut-recapps.com>

La SFP APA est formée par et pour les professionnels issus d'une formation STAPS mention APA-S qui s'intéressent au développement de l'Activité Physique Adaptée dans les domaines de la santé (activité physique et santé, sport-santé) et du handicap (activité physique et handicap). president@sfp-apa.fr

L'ANESTAPS est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 67 000 étudiants en STAPS, interlocutrice privilégiée des partenaires institutionnels tels que le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Ministère des Sports, des partenaires sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur les problématiques de la filière STAPS. <https://anestaps.org>